

Conseils pour bien remplir le dossier Cotorep

Afin de mettre toutes les chances de votre côté lors de votre demande d'AAH, il est essentiel de remplir correctement le dossier médical, comme nous vous l'avons conseillé tout au long de ce guide. Voici quelques conseils pour y parvenir.

Document établi le 15 février 1999

Par la Direction des affaires
sanitaires et sociales de Paris
Cotorep 2^{ème} section
204 quai de Jemmapes
75483 Paris cedex 11

NOTE D'INFORMATION AUX MÉDECINS TRAITANTS

Votre patient constitue un dossier pour obtenir une Allocation adulte handicapé ou un avantage lié à ce handicap. Dans l'intérêt du patient, il est essentiel que le certificat médical soit rempli de façon très détaillée. Bien inscrire le nom du patient et pour chaque déficience, préciser :

- le nom précis du trouble ;
- la date de début ;
- l'évolutivité ;
- l'existence ou non d'un suivi médical spécialisé; si oui, le rythme ;
- le traitement ;
- le retentissement ;
- les résultats des examens complémentaires récents.

Pour les traitements médicaux qui peuvent entraîner des contraintes lourdes, en ce qui concerne la vie quotidienne et l'activité professionnelle en particulier et des effets secondaires très marqués :

- le nom des médicaments ;
- la date de début du traitement ;
- les effets secondaires éventuels, en les décrivant de façon détaillée. Appuyez-vous sur la liste des effets secondaires liés aux traitements VIH / sida :
fatigue, diarrhée, nausées, vomissements, douleurs abdominales, céphalées, problèmes dermatologiques, neuropathies périphériques, lithiases rénales, lipodystrophies, psychose aiguë, troubles chroniques du comportement, troubles hématologiques, pancréatiques rénales, douleurs musculaires, hypertriglycéridémie).

Ces renseignements, dûment signés, peuvent être annexés au certificat médical initial (document bleu).